

Conformément à l'article R 126-1 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme doit comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de la commune et qui figurent sur la liste dressée par décret en conseil d'Etat.

Servitude A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau

- La Petite Maine et le Martiel (arrêté préfectoral du 4 juillet 1973)
- Le Négron et ses dérivations depuis la source (arrêté préfectoral du 12 juin 1974)

Servitude AC4 - Servitudes relatives aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

- ZPPAUP créée le 3 juillet 1995

Servitude AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques

- Ancienne église Sainte-Croix : chœur et transept - Cl MH : 15 avril 1955 et Parties médiévales subsistantes de l'ancienne nef - IMH : 13 mars 1992
- Eglise Saint-Pierre - Cl MH : 10 novembre 1921
- Couvent des Carmes : Eglise Saint-Hilaire-du-Martray - Cl MH : 10 novembre 1921
- Linteau du XVIe siècle sculpté aux armes des Gouffier sur le mur ouest de l'ancien cloître des Carmes IMH : 8 septembre 1928
- Ensemble des bâtiments constituant le couvent des Carmes, sol des parcelles AO 65,66 et 67, murs d'enceinte - IMH : 18 avril 1995
- Ancienne tour ronde de l'enceinte : les substructures et la douve de l'ancienne tour ronde - IMH : 1er septembre 1948
- Donjon du château - Cl MH : 14 juillet 1877
- Porte du Martray - Cl. MH : 24 avril 1946
- Château de Bois-Rogue, à Rossay : galerie - Cl. MH : 21 octobre 1970 et Ancienne Chapelle - IMH : 21 octobre 1970
- Château du Bois-Gourmond à Véniers : Tour du Bois-Gourmond - IMH : 6 février 1929
- Vestige du château, ainsi que le sol des parcelles n°194 et 195, section A - IMH : 28 septembre 1993
- Hôtel de Ville : façades et toitures - IMH : 18 avril 1995

- Hôtel de Saint-Laon : façades et toitures des trois corps de logis donnant sur la cour rue Marcel Aymard, escalier intérieur sis dans l'angle ouest de la partie centrale - IMH : 18 avril 1995
- Maison des Echevins (10, rue Housse-Galand) : façades et toitures - IMH : 15 décembre 1972
- Maison (15, Rue du Portail Chaussée) : façades et toitures de l'aile nord-est - IMH : 18 avril 1995
- Maison (18, Rue de la Porte Saint-Nicolas) : portail - IMH : 1er juin 1973 et fenêtre du XVe siècle - IMH : 27 janvier 1928
- Dépôt lapidaire (Rue Vouguet) : bâtiments en totalité - IMH : 7 octobre 1997
- Commune de Mouterre Silly - Château de la Bâtie : IMH : 23 décembre 1969

Servitude I3 - Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz

- Canalisation Haute Pression Bessuire-Loudun DN 150, PMS 67,7 bar.

Servitude I4 - Servitudes relatives aux canalisations de transport d'énergie électrique

- Lignes HTB :
 - o Liaison 90kV n°1 Airvault -Loudun
 - o Liaison 90kV n°1 Distre-Loudun
 - o Liaison Basses Tensions

Servitude T1 – Servitudes relatives aux lignes de chemin de fer

Le territoire de la commune est traversé par les lignes de chemin de fer n°525000 allant des Sables d'Olonne à Tours et n° 573000 allant de Loudun à Châtellerault ce qui suppose la présence d'un domaine public ferroviaire plus ou moins conséquent.

Ces emprises publiques sont assujetties à la servitude publique T 1 instituée par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer. Cette servitude devra apparaître sur le tableau et le plan des servitudes annexés au PLU, de façon à la maintenir opposable aux tiers.

Servitude T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

- Aéroport de LOUDUN (plan approuvé par décret du 25 octobre 1990)

